



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

**Création d'un emploi saisonnier à l'Agence Municipale de
Médiation**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070425

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**Création d'un emploi saisonnier à l'Agence Municipale de
Médiation**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Une équipe mobile a été mise en place à la Ville de Niort dans le cadre du dispositif national « Urgence Sociale et Insertion » afin d'apporter une aide aux publics très désocialisés en étroite coordination avec la Croix Rouge.

Pendant la période d'hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars, cette équipe intervient de 18h00 à 2h00 du matin à partir des signalements qui lui sont communiqués et de la maraude.

Afin de permettre à cette équipe d'assurer sa mission dans les meilleures conditions, il est proposé de créer, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, un emploi saisonnier du 1^{er} novembre 2007 au 31 mars 2008 rémunéré sur la base d'un indice de la grille indiciaire des Adjointes d'Animation.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'Agence Municipale de Médiation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi saisonnier d'intervenant à l'Agence Municipale de Médiation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN